COMMUNE DE VION (Ardèche)



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2016 à 20h15

Présents:

Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoints, Lydia PROTIN, René VERGNES, Sylvain MAURIN, Pascal MARCHANDIAU. Frédéric SOUBEYRAND, Huguette JOLIVET, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés:

Colette BUTTARD qui a donné procuration à David BONNET. Catherine NALPOWIK qui a donné procuration à Michel DARNAUD. Philippe TERRY qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER.

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2016 a fait l'objet de l'observation suivante de la part de Mme Catherine SOUBEYRAND en ce qui concerne l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Les parents pourront faire part des modifications de présence des enfants aux TAP, pour la semaine à venir, au plus tard le vendredi à **8h30** et non 8h00, conformément au règlement. Rectification approuvée à l'unanimité.

<u>Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC)</u> - Pacte Financier et Fiscal 2015-2020 :

Bien qu'aucune réglementation ne l'impose, HTCC Communauté de Communes a décidé de mettre en place un pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et les différentes communes la composant, au prétexte que cet accord est indispensable pour asseoir la réalisation d'un projet de territoire partagé entre HTCC et les communes. Ce pacte adopté par HTCC le 23 mars 2016, est notifié aux communes afin que les membres des conseils municipaux se prononcent sur ledit pacte financier et fiscal.

David BONNET présente le document à l'aide du vidéoprojecteur. Le Maire s'emploie à commenter les divers points soulevés par l'assistance. Cette présentation quelque peu lourde et complexe débouche sur un vote qui se résume ainsi :

12 abstentions

2 votes favorables

Projet de périmètre issu de la fusion de la communauté de communes HTCC avec la communauté de communes du « Pays de l'Herbasse » dans la perspective de la création d'une communauté d'agglomération :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion *d'Hermitage Tournonais Communauté de Communes* et de la *Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse*, tel qu'arrêté par le Préfet de l'Ardèche et le Préfet de la Drôme par décision n° 07-2016-04-20-006 du 20 avril 2016.

Le vote à main levée donne le résultat suivant : 14 votes favorables à la fusion.

Compte-rendu Réunion Conseil d'école du 16/06/2016 :

Mme Catherine SOUBEYRAND, adjointe en charge des affaires scolaires, donne un compte rendu du Conseil d'Ecole du 16 juin 2016 auquel elle assistait accompagnée de Mr René VERGNES, conseiller municipal. Elle informe de la légère baisse des effectifs scolaires, l'effectif à la rentrée 2016-2017 devrait être de 89 enfants.

Nouvelle organisation pour un agent communal au niveau des horaires suite à la mise en place du nouveau système des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Mr Jean-Loup NAVET, directeur d'école, a fait part du Projet Cirque, avec la Compagnie « Prise de pieds ». La participation demandée à la commune serait de l'ordre de 2 000 €, somme qui dépasse largement le budget prévisionnel, précision étant faite que la réalisation de la fresque en 2015-2016 avait déjà engendré un dépassement de l'enveloppe budgétaire allouée (travaux de préparation effectués par les employés municipaux). En conséquence, le Conseil Municipal s'accorde un temps de réflexion, avec plus de précisions quant à la dépense, avant la prise de décision.

En ce qui concerne les demandes de financement par la commune pour l'acquisition d'une relieuse et de cartouches d'encre pour l'imprimante, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite, estimant que ces dépenses devraient être assurées par l'école qui dispose d'un budget de fonctionnement prévu à cet effet (enveloppe annuelle de 400 €).

Le directeur a émis le souhait de disposer d'un vidéoprojecteur et d'un écran, fixés à demeure dans sa classe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estimant que l'école dispose déjà de pareilles structures mobiles, pouvant « glisser » de classe en classe, ne donne pas suite à cette demande.

Remerciements adressés par les parents d'élèves aux représentants de la Mairie pour la mise en place d'un nouveau système d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), système devant voir le jour à la prochaine rentrée.

Crédits de fonctionnement pour le matériel pédagogique de l'enseignant RASED :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement pour la reconduction des crédits de fonctionnement pour le matériel pédagogique de l'enseignant RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés). La participation financière de la commune de VION, pour l'année scolaire 2016/2017, est arrêtée à la somme de 92 €.

Participation 2015/2016 aux frais de chauffage du logement communal :

Il sera demandé au locataire du logement communal (appartement nord au-dessus de l'école) une participation aux frais de chauffage, pour la période de l'automne 2015 au printemps 2016, estimée à 278 €. Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

Personnel communal:

Emploi d'agent périscolaire polyvalent

Le maire propose de reconduire le contrat de travail concernant l'agent qui assure les TAP. En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi d'agent périscolaire polyvalent dans le grade d'Adjoint technique de 2ème classe, à compter du 1er septembre 2016, à raison de 4 heures hebdomadaires en période scolaire. Cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat.

Création d'un emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe et mise à jour du régime indemnitaire

Un Adjoint technique de 2^{ème} classe de la commune ayant réussi l'examen d'Adjoint technique de 1^{ère} classe (félicitations des élus), le maire propose la création de ce poste ainsi que la mise à jour du régime indemnitaire liée à ce poste. Une délibération est prise pour la création de ce poste, une autre délibération est prise concernant la mise à jour du régime indemnitaire. Ces 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité, avec effet au 1^{er} novembre 2016.

DIVERS:

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Une réunion regroupant maire, adjoints et représentants de la Direction Départementale des Territoires - Service des Risques, s'est tenue en mairie le 1^{er} juin 2016, ainsi qu'une visite sur le terrain. Un compte rendu de cette réunion a été transmis en mairie le 9 juin 2016 reprenant la carte des différents aléas liés aux crues du Rhône ou des ruisseaux affluents. Dans le délai réglementaire de 8 jours, le maire a répondu point par point au courrier reçu le 9 juin. Cette réponse réfutait en grande partie les critères d'inondation « prévisibles » dans le cadre d'une crue centennale. Le planning de la suite de la procédure de mise en place du PPRI devrait se dérouler de la manière suivante :

- septembre 2016 : présentation de la carte des enjeux et de la carte du zonage réglementaire
- octobre 2016 : réunion publique
- décembre 2016 : consultation des personnes publiques associées
- février 2017 : enquête publique
- avril 2017 : approbation du PPRI.

La population sera informée en temps et heures de ces diverses opérations. Il serait souhaitable que les personnes concernées par la mise en place de cette mesure, qui impactera fortement la construction locale, se manifestent lors de la réunion publique, ainsi que lors de l'enquête publique.

Agrandissement de l'atelier communal :

Création d'un local technique (superficie 36 m²) attenant à l'atelier communal existant, conformément à la réglementation (FPT).

Suite à une consultation par procédure adaptée, le choix des entreprises retenues, avec les devis HT correspondants, figure ci-dessous :

Terrassement LOJMAT: 1 213,70 €

Maconnerie, élévation, fournitures GEDIMAT: 1 335,72 €

Charpente, couverture MOBIVA : 8 237,34 € Collecte eaux pluviales MOBIVA : 1 176,40 €

Menuiseries intérieures fournitures MOBIVA: 586 €

Menuiseries extérieures MOBIVA: 4 452 €

Isolation doublage fournitures GEDIMAT: 1 776,14 €

Plomberie, sanitaire fournitures BRICOMARCHE: 1 000 €

Electricité, chauffage, VMC RIOUX : 3 708,66 € Carrelage, faïence fournitures GEDIMAT : 758,13 €

Enduits, étanchéité fournitures GEDIMAT : 409,50 €

Certains travaux à effectuer en régie par le personnel communal sont évalués à 280 heures, soit 4 350 €.

Soit un coût total prévisionnel des travaux de l'ordre de 29 003,59 € HT

Les travaux débuteront début juillet 2016.

Logement communal rue des écoles :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal occupé précédemment par le Syndicat Mixte Ardèche Verte est loué, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Pénalités Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Après une longue discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas recouvrer les pénalités prévues dans le cas de non respect des engagements (absence d'un enfant aux TAP alors qu'il est inscrit ou présence aux TAP d'un enfant non inscrit).

Cependant, les élus décident le maintien du principe des pénalités pour l'année scolaire 2016-2017, considérant que le nouveau système d'inscription mis en place, devrait permettre, en raison de sa souplesse, une disparition de ce type de problème.

Participation Citoyenne:

Suite à la réunion publique du 16 juin animée par un adjudant de la Compagnie de Gendarmerie de Tournon, des imprimés de dépôt de candidature à la fonction de Référent Sûreté sont disponibles en mairie. Il en est de même pour les imprimés concernant l'Opération Tranquillité Vacances.

La convention de mise en place de l'opération Participation Citoyenne sera validée le mercredi 6 septembre en matinée, en présence de Mr le Sous-Préfet de Tournon, ainsi que des Services de la Gendarmerie.

Stationnement prolongé des camping-cars :

Après informations fournies par les services de la Sous-Préfecture de Tournon, il est décidé de ne pas mettre en place une limitation en temps du stationnement des camping-cars (3 jours), sur les parkings municipaux, contrairement à ce qui avait été envisagé lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2016.

Centre Aquatique Intercommunal:

Le Centre Aquatique Linäe, propriété de Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC), ouvrira au public le mercredi 6 juillet 2016. Les enfants de l'école de Vion auront accès aux bassins dès les premières semaines de l'année 2017, précision étant faite que HTTC assurera le transport par bus et que la commune prendra, à sa charge, le droit d'entrée.

Vidéo protection !

La nouvelle région Auvergne Rhône Alpes a informé les communes de son intention de participer financièrement à la mise en place de systèmes de surveillance des biens et personnes par vidéo. La commune a répondu favorablement, en attente de précisions ultérieures.

Réfèrent jeunesse HTTC:

Dans le cadre de sa politique jeunesse, Hermitage Tournonais Communauté de Communes envisage la nomination dans chaque commune d'un référent jeunesse. David BONNET a donné son accord de principe pour occuper ces fonctions dès lors que HTCC en aura fait la demande officielle.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 45.

VION, le 08 juillet 2016.

Le Maire,

Michel DARNAUD